



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 12 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 05/04/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2024.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,

Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane,

MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ARNAUD Daniel à M. CONDAT Daniel

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_02_04 – BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022_06_03 du 16 juillet 2022 approuvant la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Vu la délibération n°2022_07_01 du 30 septembre 2022, fixant les conditions et durées des amortissements ;

Considérant l'affectation du résultat ;

Considérant les états de section ;

Considérant la dotation aux amortissements ainsi que la reprise des subventions d'investissements rattachées aux biens d'équipement ;

Considérant la liste des subventions allouées aux associations ;

Considérant que, dans le cadre de la nomenclature M57, l'assemblée délibérante, à l'occasion du vote du budget, peut autoriser le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et, dans les limites qu'elle fixe (au maximum 7,5 % des dépenses réelles de chaque section) ;

Considérant que ces mouvements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité puis au comptable public et que le maire doit en rendre compte lors de la plus proche séance ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le **22 AVR. 2024**

ID : 063-216302380-20240412-BUDGET_2024-BF



Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté par M. le maire comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	561 629,47 €	561 629,47 €
Section d' Investissement	439 918,36 €	439 918,36 €
Total du budget primitif 2024	1 001 547,83 €	1 001 547,83 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. AUTORISE M. le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et, dans les limites des taux suivants :

Section de fonctionnement = 5 %

Section d'investissement = 5 %

2. ADOPTE le budget primitif de la commune de Montfermy pour l'exercice 2024 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	561 629,47 €	561 629,47 €
Section d' Investissement	439 918,36 €	439 918,36 €
Total du budget primitif 2024	1 001 547,83 €	1 001 547,83 €

3. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2024

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE